



PROCES-VERBAL

Commission Fédérale du Futsal - Section Compétitions

Réunion du : Vendredi 23 septembre 2022
à : 10h00

Présidence : M. COUCHOUX

Présents : MM. LAFRIQUE (COMEX) - GUIBERT (LFA) - CARRUS - COQUEMA
- DELBEKE - FAUTRAD - SABANI (Représentant des clubs nationaux)

Excusés : MM. BETTREMIEUX (LFA) - VOISIN

Assistent : MM. COUDRAY - DROUVROY - NESPOUX - VAICHERE (DCN) -
BECRET (CFDN) - JACKY - MOREL (DTN) - BOURGOIS (DTA)

1. CHAMPIONNAT DE FRANCE D1 FUTSAL

Remise du Trophée de Meilleur Buteur de D1 Futsal - Saison 2021/2022

Le Trophée de Meilleur Buteur 2021/2022 a été remis à M. Conrado SAMPAIO SANTOS à l'occasion de la rencontre de D1 Futsal Futsal Club Béthunois / Sporting Club Paris à Béthune le 03 septembre dernier par Messieurs Cédric BETTREMIEUX, Claude COQUEMA et Philippe COUCHOUX, respectivement membre du Bureau Exécutif de la LFA, membre et Président de la Commission Fédérale du Futsal.

La Commission remercie le club Futsal Club Béthunois, la Ligue des Hauts de France et la municipalité de Béthune pour leur accueil.

Philippe COUCHOUX informe qu'à l'occasion de ce déplacement, il a également assisté à la rencontre de D1 Futsal Mouvaux Lille MF / Etoile Lavalloise FC, ainsi qu'à une réunion des clubs de Futsal de la Ligue des Hauts de France.

Remise du Trophée de Champion de France D1 Futsal - Saison 2021/2022

Le Trophée de Champion de France 2021/2022 a été remis au Sporting Club Paris à l'occasion d'une cérémonie organisée à la Mairie du 13^{ème} arrondissement de Paris le 05 septembre dernier en présence de Madame Marie-Christine TERRONI (membre du BELFA) et Messieurs Jamel SANDJAK (membre du COMEX et Président de la Ligue Paris IDF), Raphael CARRUS et Philippe COUCHOUX, respectivement membre et Président de la Commission Fédérale du Futsal.

La Commission remercie le Sporting Club Paris et la Mairie du 13^{ème} arrondissement pour leur accueil.

Réunions début de saison

Une réunion des clubs accédant en D1 Futsal saison 2022.2023 a été organisée en visio le 28 juillet dernier afin de présenter notamment les spécificités relatives au Championnat de France D1 Futsal.

La Commission remercie le club Marcouville CCPA pour sa participation et regrette l'absence non excusée du club Kremlin Bicêtre Futsal.

Par ailleurs, la Direction des Compétitions Nationales a contacté les clubs accédant en D2 Futsal afin de les accompagner personnellement dans le cadre de leur intégration au niveau national.

Classement Championnat de France D1 Futsal

La Commission prend connaissance du classement du championnat à l'issue de la 2^{ème} journée de D1 Futsal.

Rencontre FC Kingersheim / Sporting Club Paris (J7)

La Commission,

Considérant la participation du Sporting Club Paris au Tour Principal de l'UEFA Futsal Champions League qui se déroulera du 25 au 30 octobre prochain,

Considérant par ailleurs que la rencontre comptant pour la 7^{ème} journée de D1 Futsal FC Kingersheim / Sporting Club Paris est programmée le 29 octobre 2022,

Par ces motifs,

Décide de reprogrammer la rencontre de Championnat de France D1 Futsal FC Kingersheim / Sporting Club Paris au 05 novembre 2022 à 20h45.

Numérotation des joueurs à l'année

La Commission,

Pris connaissance que dans le cadre de l'attribution des numéros à l'année, plusieurs clubs ont attribué à un joueur le numéro 21 qui, conformément à l'article 17 alinéa 4 du règlement de la compétition, est « *non attribué à un joueur et réservé au remplacement de dernière heure* »,

Pris note des explications transmises par les clubs à ce sujet pour justifier cette numérotation,

Informe qu'à partir de la 3^{ème} journée de championnat, toute infraction sera systématiquement sanctionnée par une amende.

Par ailleurs, précise qu'en cas de 4^{ème} gardien identifié au sein de l'effectif, les clubs devront lui attribuer le numéro 23.

Appel à candidature Finale Championnat de France D1 Futsal

Un appel à candidatures des phases finales - saison 2022/2023 a été transmis aux Ligues et aux Districts en date du 26 août dernier.

Concernant les compétitions nationales Futsal, ces dernières concernent :

- Finale du Challenge National Futsal Féminin Futsal du samedi 1^{er} et/ ou dimanche 02 avril 2023
- Finale de la Coupe Nationale Futsal - Trophée Michel Muffat-Joly du samedi 10 juin 2023
- Finale du Championnat de France D1 Futsal du samedi 17 juin 2023

La Commission note que les deux événements Futsal des 10 & 17 juin pourraient être intégrés dans un projet de « semaine du futsal » sur un même lieu. Les modalités d'organisation de la finale du championnat restant à définir, si la candidature vise un seul événement futsal, et non les deux ensembles, les Ligues et Districts sont invités à se reporter sur la Finale de la Coupe.

Les candidatures doivent être transmises au plus tard le vendredi 14 octobre 2022.

Point sur les contrats fédéraux

La Commission note qu'à ce jour 5 clubs du Championnat de France D1 Futsal ont mis en place des contrats fédéraux pour un nombre total de 10.

Ballons D1 Futsal

La Commission reste à ce jour dans l'attente du retour du prestataire quant à une date précise de livraison des nouveaux ballons modèle Joly afin d'en informer les clubs.

Demandes de modification Footclubs

La Commission traite les demandes de modifications formulées par les clubs sur Footclubs après accord des deux clubs :

- Refus pour l'inversion du match Etoile Lavalloise FC / Sporting Club Paris
- Accord pour changement de date Nantes Métropole Futsal / Etoile Lavalloise FC
- Accord pour changement de date Etoile Lavalloise FC / Paris ACASA
- Accord pour changement de date Etoile Lavalloise FC / UJS Toulouse

2. CHAMPIONNAT DE FRANCE D2 FUTSAL

Dossier Pessac FC

La Commission,

Considérant le courriel du club Pessac FC en date du 11 août 2022 dans le cadre de sa rencontre à Bastia Agglomération Futsal le 25 février 2023, le club regrettant la date de la rencontre et que les déplacements entre ces deux clubs dépendent de la zone Méditerranée,

Pris note qu'il n'est pas clairement indiqué dans la fiche engagement du club son souhait de se déplacer en Corse à la 1^{ère} journée ou en fin de saison afin de bénéficier d'un vol direct,

Considérant par ailleurs, que la Commission confirme retenir la zone Méditerranée pour le club de Pessac FC pour l'ensemble des compétitions nationales,

Considérant enfin, que l'indemnité kilométrique est une aide apportée par la Fédération et non une prise en charge intégrale des frais de déplacement,

Par ces motifs,

Décide de maintenir l'indemnité kilométrique établie et communiquée en début de saison.

Invite par ailleurs le club Pessac FC à formuler ses souhaits de manière plus lisible la saison prochaine, ces derniers étant pour rappel pris en compte dans la mesure du possible par la Commission.

Suspension de terrain EU Torcy Futsal

La Commission,

Considérant la suspension de terrain pour le club EU Torcy Futsal dans le cadre de sa rencontre à domicile face au club Futsal Paulista dans le cadre de la 2^{ème} journée du Championnat de France D2 Futsal du samedi 1^{er} octobre 2022, cette dernière ayant été notifiée par un courrier envoyé par mail en date du 19 août 2022,

Considérant que ce dernier devait transmettre au plus tard le 16 septembre 2022 un terrain de repli à au moins 50 kilomètres de la ville de Torcy,

Considérant qu'à ce jour, le club EU Torcy Futsal n'a toujours pas proposé de terrain malgré le rappel qui lui a été adressé en date du 15 septembre 2022,

Par ces motifs, et conformément à l'article 21 alinéa 8 du Règlement du Championnat de France Futsal,

Décide de donner match perdu par pénalité au club EU Torcy Futsal (0-3 ; - 1 point) et gain du match au club Futsal Paulista (3-0 ; 3 points).

Inflige par ailleurs une amende de 150 euros au club EU Torcy Futsal qui sera directement débitée sur le compte fédéral du club,

3. COUPE NATIONALE FUTSAL - TROPHEE MICHEL MUFFAT-JOLY

La Commission prend connaissance de la répartition du nombre de clubs qualifiés par Ligue pour le 1^{er} Tour Fédéral de la saison 2022/2023, à savoir les 32^{èmes} de Finale.

Par ailleurs, elle souhaite qu'une réflexion soit menée pour vérifier si le mode de calcul actuels du nombre de clubs qualifiés par Ligue en fonction du nombre de clubs engagés est toujours adapté.

Enfin, la Commission rappelle que les Finales régionales doivent se dérouler au plus tard le 18 décembre 2022.

4. CHALLENGE NATIONAL FEMININ FUTSAL

La Commission prend connaissance, conformément à l'article 4.B.1.b du règlement de l'épreuve, des 3 Ligues régionales qui auront deux équipes qualifiées pour la Phase Qualificative Nationale, à savoir :

- Paris Ile-de-France
- Hauts-de-France
- Bretagne

Pour rappel, le calendrier pour la saison 2022.2023 a été fixé de la manière suivante :

- Finales régionales : week-end du 11 & 12 février 2023
- Phase Qualificative Nationale : week-end du 11 & 12 mars 2023
- Finale Nationale : week-end du 1^{er} & 2 avril 2023

5. DIVERS

Calendrier prévisionnel de la saison 2022/2023

La Commission prend connaissance du calendrier prévisionnel des réunions de la section Compétitions, ainsi que des tirages de la Coupe Nationale Futsal - Trophée Michel Muffat-Joly pour la saison 2022/2023, à savoir :

Réunions de la Commission - Section Compétitions :

1. Vendredi 23 septembre 2022 à 10h00 (présentiel)
2. Jeudi 20 octobre 2022 à 10h00 (visio)
3. Mardi 29 novembre 2022 à 10h00 (visio)
4. Mardi 20 décembre 2022 à 14h00 (visio)
5. Mardi 24 janvier 2023 à 10h00 (visio)
6. Mardi 14 février 2023 à 10h00 (visio)
7. Mardi 14 ou mercredi 15 mars 2023 à 10h00 (visio)

Tirages Coupe Nationale Futsal - Trophée Michel Muffat-Joly :

- 32^{èmes} de Finale : Mercredi 21 ou jeudi 22 décembre 2022 à 12h00
16^{èmes} de Finale : Mercredi 25 janvier 2023 à 12h00
8^{èmes} de Finale : Mardi 21 ou mercredi 22 février 2023 à 12h00
1/4 & 1/2 Finales : Mardi 14 ou mercredi 15 mars 2023 à 12h00

- Dossier Rennes TA (PAI)

La Commission prend connaissance des éléments transmis par le club de Rennes TA qui revient sur les circonstances de l'annulation par les instances fédérales de son déplacement en Corse à l'occasion d'une rencontre de la Phase d'Accession Interrégionale D2 Futsal.

Elle rappelle que la rencontre a été annulée en raison d'une procédure qui a désigné un autre adversaire au club de Rennes TA qui finalement devait se déplacer à Montpellier.

La Commission est consciente du caractère exceptionnel du cas rencontré par le club de la Rennes TA, mais rappelle en revanche que dans des circonstances normales, une rencontre annulée plusieurs jour avant la date n'engage aucune prise en charge par la FFF.

Toutefois afin de tenir compte du cas de figure très précis et au regard des frais engagés par le club, la commission décide de verser au club Renne TA, la somme de 2.500 euros au titre de ces circonstances exceptionnelles.

Projet de réforme des Championnats de France Futsal

La Commission prend connaissance de la mise en place prochainement d'un groupe de travail sur la refonte de la pyramide des championnats de France Futsal avec la participation du représentant des clubs nationaux, d'un membre du BELFA, d'un membre de la Commission Fédérale du Futsal et du Collège des Liges & Districts, ainsi que de la Direction Technique Nationale et la Direction des Compétitions Nationales.

Point sur l'arbitrage

Romuald BOURGOIS de la DTA informe qu'à compter de la saison 2022/2023, les arbitres seront équipés d'un kit oreillettes en Championnat de France D2 Futsal, au même titre que pour la D1 Futsal.

Le Président
P. COUCHOUX

Le Secrétaire de séance
C. COQUEMA